

N°39-2011

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil onze, le dix sept juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Germain-lès-Corbeil, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Saint-Germain-lès-Corbeil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MARCELIN, Maire.

Convocation 9 juin 2011	PRESENTS : M. MARCELIN Jean-Pierre, Maire, Mme FOUCHER Michelle, M. PILOT Michel, M. DEVÔGE Jean-Marc, Mme LANZA Anne-Marie, M. LORIN Pierre, Mme LANG Sylvie, M. DECHAMP Claude, Mme REMILIEU Céline, Mme DEFORCHE Evelyne, Mme PLISSON-CLEMENCET Françoise, M. BIDINOT Bruno, M. LAMBERT Jean-Baptiste, Mme AYMARD Sabine, M. DALEM Jean-Jacques, Mme SEDACK Nathalie, M. MATHURIN Alain, Mme MARIE Christine, Mme LAVAUD Nathalie, M. PETEL Yann, M. LAVANANT Gilbert, Mme BADIER, M. DOUENCE Thierry,
Affichage 9 juin 2011	
Conseillers En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 29	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : Mme JEHANNO Michelle ayant donnée pouvoir à Mme LANZA Anne Marie M. LEVY Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. MARCELIN Jean Pierre M. BIROUSTE Bruno ayant donné pouvoir à M. DECHAMP Claude M. PELLETIER Guillaume ayant donné pouvoir à Mme SEDACK Nathalie Mme THELLIEZ Aude ayant donnée pouvoir à M. PETEL Yann M. ROUGER Philippe ayant donné pouvoir à M. LAVANANT Gilbert
	ABSENT : Néant
	Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Baptiste LAMBERT

OBJET : Fixation des tarifs pour l'école de musique

VU les articles L 2121-29 Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du 29 juin 2009 modifiant les tarifs de l'école de musique,
VU l'avis de la commission Culture réunie le 13 mai 2011,

CONSIDERANT la nécessité d'harmoniser les prestations municipales soumises au taux d'effort,
CONSIDERANT la nécessité de revoir les tarifs de l'école de musique,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré, **par 21 voix pour, 2 contre (Mesdames LAVAUD et MARIE), 6 abstentions (Mesdames THELLIEZ, BADIER, Messieurs PETEL, LAVANANT, ROUGER, DOUENCE)**

FIXE l'application du taux d'effort aux prestations de l'école de musique, selon les modalités suivantes :

Ressources	Plancher	Plafond
1 enfant	840,59 €	4 202,95 €
2 enfants	1 009,11 €	5 045,55 €
3 enfants	1 344,94 €	6 724,70 €
4 enfants et +	1 681,18 €	8 405,90 €

FIXE le tarif trimestriel, soumis au taux d'effort, des activités de l'école de musique selon le tableau comme suit :

Tarif trimestriel	Saint-Germain et Villes de la C.A.S.E.		Extérieurs	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Prestations				
- Instrument + formation musicale et pratique collective	37,65 €	188,28 €	62,72 €	313,63 €
- Eveil musical - Formation musicale + chorale enfants sans instrument - Formation musicale cycle II, III et adultes sans instrument - Pratique d'un 2 ^{ème} instrument	17,25 €	86,27 €	28,21 €	141,13 €
- Moins de 6 ans : éveil musical + initiation instrumentale (20mn)	29,28 €	146,36 €	47,04 €	235,22 €

FIXE le tarif des ateliers mis en place par l'école de musique dans le cadre de la Charte de Développement Culturel comme suit :

- Ateliers adultes : cotisation annuelle 142,50 € pour un cours collectif hebdomadaire,
- Ateliers enfants : cotisation annuelle 122 € pour un cours collectif hebdomadaire,
- Stages sur 1 week-end : 30,50 € la journée et 61 € le week-end complet,
- Stages pour les élèves de l'école de musique : 15,25 € la journée et 30,50 € le week-end complet,

DIT qu'à l'issue des deux cours offerts aux nouveaux inscrits, tout trimestre commencé est dû.

DIT que ces nouvelles dispositions prendront effet **à compter du 4 juillet 2011.**

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Signature Electronique

J.P. MARCELIN
Officier de l'Ordre National